Fribourg

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1979)**

Heft 524

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Tokyo-Round si Nord-Sud no

ment des tarifs douaniers plus protectionnistes que la Suisse, devront les abaisser plus sensiblement: de 30% en moyenne aux USA, de 38% au Canada, de 49% même au Japon. Conséquence: une réduction d'un tiers en moyenne des droits prélevés sur les produits suisses destinés à l'étranger, ce qui peut représenter une impulsion non négligeable pour nos exportations, même si les abaissements prévus s'opéreront en huit étapes d'ici 1987.
Où les nouveaux accords passés dans le cadre du GATT s'avèrent encore plus intéressants, c'est dans la lutte contre l'ennemi intérieur du libéralisme commercial international. Le GATT veut en effet combattre tous les obstacles, tarifaires et surtout non tarifaires, dressés par les pays pour protéger leur économie nationale.

Or, en matière de barrières non tarifaires, l'astuce des gouvernements, des cartels et autres corporations se donne libre cours, et témoigne des ressources infinies de l'imagination mise au service de l'intérêt particulier. Ainsi l'établissement de normes recouvre souvent, sous une apparente préoccupation de sécurité ou de qualité des produits, le véritable souci d'écarter des concurrents étrangers, en dressant devant eux des "obstacles techniques" comme disent pudiquement les spécialistes. Il en va de même de certaines réglementations, notamment en matière de licences et brevets, ou de soumissions et de marchés publics.
Dans tous ces domaines, le Tokyo Round a permis non seulement de faire le point de la situation et de dénoncer les progrès rapides d'un néo-protectionnisme né de la crise; il a en outre abouti à la conclusion d'accords dont l'application seule montrera s'ils tiennent la promesse des textes.
Tout cela est bel et beau. Mais il reste un vaste domaine sur lequel le Tokyo Round n'a guère permis d'avancer, au-delà de quelques concessions en vue d'un "traitement différencié et plus favorable" des pays en voie de développement "dans tous les cas où il s'est révélé objectivement possible et opportun de le faire" (Message, p. 89). Possibilité et opportunité qui n'ont coïncidé en réalité que pour certains produits tropicaux.
On est loin du nouvel ordre économique mondial, loin du renversement des priorités qui seul pourrait réduire enfin l'écart sans cesse grandissant entre les pays industrialisés et le Tiers-Monde, loin aussi des accords qu'il aurait fallu passer pour débloquer le "dialogue" (?) Nord-Sud.

Justement, on retrouve là toute la qualité de l'attitude suisse. Notre délégation sait jouer un rôle très positif dans des négociations du type GATT, proposant des solutions de portée générale, faisant des concessions avec la bénédiction du Vorort, obtenant des contreparties intéressantes pour notre industrie nationale.
En revanche, quand il s'agit de jeter les bases d'un autre ordre économique mondial et non plus seulement de renforcer un univers libre-échangiste, on retrouve la Suisse dans le camp des ultraprudents, des "qui-si-les-autres-d'abord", avec la bénédiction du Vorort, de l'industrie textile, des paysans... et d'une bonne partie de la population suisse.
Tarif douanier si, idéologie no.

CFF

Le marketing sur de mauvais rails

Dans son "Message sur la définition 1980 de l'offre des CFF", le Conseil fédéral se garde de tresser des couronnes aux responsables des ventes et de la publicité de nos chemins de fer fédéraux.
Un exemple? Le paragraphe 322.5 relatif aux prix minimaux dans le trafic des abonnés, qui a l'implacable teneur suivante:

"Les prix de certaines catégories d'abonnements ont été relevés le 1er février 1978 en vertu d'une modification de l'arrêté ad hoc. Les recettes supplémentaires auraient dû se monter à quelque 6 millions de francs. Or, elles se sont établies à 4,3 millions, car la vente des abonnements destinés au trafic professionnel a baissé de plus de 4%. Une analyse de ce résultat décevant indiquera la marche à suivre dans ce secteur".
Sacrée concurrence, va! Même l'OPEP n'en vient pas à bout.

FRIBOURG

A la recherche d'une formule magique

"D'une certaine manière, l'élection d'Otto Piller marque pour Fribourg, la fin du système bipolaire majorité-minorités; il n'y a plus de majorité dans le canton, il n'y a que des minorités plus ou moins fortes; ce fait, déjà virtuellement acquis lors des élections au Conseil national, a été simplifié, mis en valeur et comme dramatisé par la victoire d'Otto Piller trois semaines plus tard". C'est en ces phrases que le parti socialiste fribourgeois (voir son bi-mensuel, "travail", sous la signature de François Nordmann) tire la moralité d'un scrutin qui a surpris la majorité des observateurs de la chose politique helvétique.
Aujourd'hui encore on ne se rend peut-être pas compte dans le reste de la Suisse romande – les faiblesses de la gauche vaudoise ont accaparé l'essentiel de l'attention – de l'importance du cap franchi en pays fribourgeois. Citons donc encore le "travail":
"(...) Le pluralisme politique se fraie péniblement un chemin, sinueux mais constant, à Fribourg. De 1966 à 1979, le PDC avait mené un combat d'arrière-garde pour échapper aux conséquences de la diminution de son

électorat, s'alliant avec le PAI-UDC, donnant un coup de main aux radicaux, votant même une fois avec les socialistes.

"L'illusion a été démasquée le 11 novembre. Chaque parti s'est rendu compte que la rigidité à laquelle le contraignait le maintien d'une supériorité factice de la démocratie chrétienne devenait insupportable. Après le PAI-UDC de la Veveyse, les radicaux ont eux aussi compris que la fluidité et la liberté d'action créaient de bien meilleures conditions pour le développement de la vie politique. Otages de leurs deux conseillers d'Etat, les dirigeants radicaux ont été en partie désavoués par leurs électeurs. L'élection d'Otto Piller marque à la fois le point de rupture du système pseudo-majoritaire et le point de départ d'un nouvel équilibre".

Et la moralité tirée par l'organe socialiste: "(...) Les partis doivent entreprendre de s'adapter au nouvel état de choses. La stabilité du canton commande l'instauration d'une "formule magique" à tous les échelons du pouvoir. En fait, les responsables de la vie publique n'ont que trop tardé à la réaliser, espérant reculer l'échéance de l'inévitable".

VAUD

Des mots à tout faire

Votation sur l'initiative socialiste pour la suppression des privilèges fiscaux en ce début de décembre. Les abstentionnistes auront doublement tort.

D'abord, bien sûr, ils auront laissé passer une occasion de se prononcer sur une situation pas ordinaire, survivance des temps "héroïques" où l'inégalité sociale était un dogme. A cet égard, inutile de rappeler qu'un faible taux d'engagement civique est le gage le plus sûr, dans notre pays, du "statu quo", et dans le cas précis, du maintien des positions fiscales acquises et inouïes d'une minorité (cf. DP 523) (1).

Ensuite, ils auront une fois de plus donné ses lettres de noblesse à une tactique électorale qui fait florès dans les rangs des partis bourgeois dès que se profile l'ombre d'un changement: alerte aux impôts! alerte au fédéralisme! alerte à l'équilibre du ménage financier de la Confédération! alerte au tout à l'Etat! L'arsenal des slogans creux de la peur est bien au point. Suffirait-il d'en sortir un, comme d'un chapeau, à chaque fois, pour brouiller les cartes, paralyser l'esprit critique et provoquer le réflexe conditionné du "non"?

Cette fois-ci, slogans à l'efficacité multipliée par l'importance des moyens financiers mis en œuvre, on a combiné la hausse des impôts avec l'autonomie communale. Peu importe que la mort de l'arrêt du taux de progression ne compromette en aucune façon l'autonomie des communes (qui demeurent libres de fixer leur coefficient propre en matière fiscale) mais permette avant tout de liquider une fois pour toutes une inégalité flagrante entre citoyens d'une même commune! Peu importe la réalité des faits, on joue avec les mots... et avec le corps électoral. On pousse même l'exercice si loin qu'on présente sans vergogne, dans les rangs libéraux, le maintien des privilèges fiscaux comme la garantie d'une moindre "concurrence intercommunale".

Face à cette débauche d'illusions, revenons une fois de plus à la réalité des privilèges.

Restons dans la région lausannoise! En présence, cinq communes et leur taux d'impôts communaux respectifs: Crissier dont le coefficient est le même que celui de Lausanne mais qui est combiné avec l'arrêt du taux de la progression, Prilly, Pully, Romanel sur Lausanne et Lausanne.

Dans ce tableau relativement simple, la ligne "Fr./an", c'est le montant de l'impôt; "LS = 100", c'est l'indice par rapport à Lausanne, et là, c'est la comparaison entre la capitale vaudoise et Crissier qui est significative:

Système d'imposition			Avec arrêt du taux de progression		Sans arrêt du taux de progression	
Coefficient/t% ATP			110 / 7	100 / 8	100 / -	110 / -
Communes (exemples)			Crissier	Prilly, Pully	Romanel s/Lsnne	Lausanne
REVENU	Fr. 32 500.-*	Fr./an LS=100	2 502. 50 100	2 275.-	2 275.-	2 502.50
REVENU	Fr. 48 600.-*	Fr./an LS=100	3 742. 20 87.5	3 886.-	3 886.-	4 274.60
REVENU	Fr. 65 000.-*	Fr./an LS=100	5 005. - 79.3	5 200.-	5 740.-	6 314.--
REVENU	Fr. 97 200.-*	Fr./an LS=100	7 484. 40 69.6	7 776.-	9 776.-	10 753.60
FORTUNE	Fr.300 000.-	Fr. LS=100	618. 75 80.6	642.90	697.50	767.25

(1) Rectification. DP 523, article "Une prime inouïe aux gros contribuables", il fallait lire: "dans 121 communes vaudoises sur 385, les plus riches, sises autour du Léman, l'impôt n'est progressif que pour le moyen contribuable; pour le gros contribuable, il devient proportionnel, c'est-à-dire qu'il est calculé au même taux bloqué à partir de 10% *ou* (et non *au*) moins (jusqu'à 4%)".